

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

CANTON CUSSET NORD

ARRONDISSEMENT
VICHY

COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX

ARRETE DU MAIRE N° 2012/165
en date du 24 décembre 2012

ARRETE INSTAURANT UN PANNEAU « STOP »
AU CARREFOUR
RUE DES GUINARDS / RUE DES ARLOINGS

Le Maire de la Commune de Creuzier-le-Vieux,

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

VU l'arrêté du maire n°2012-164 instaurant une zone 30 aux carrefours rue de Vichy/rue des Planchettes – rue des Arloings/Allée des Pommiers – rue des Guinards/rue du Chat,

VU l'implantation du terminus de la ligne de bus urbain,

VU la nécessité de protéger les usagers qui empruntent les transports en commun,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité au carrefour rue des Guinards/rue des Arloings,

ARRETE

Article 1^{er} : Le carrefour rue des Guinards / rue des Arloings est modifié comme suit :

Voie arrêtée : rue des Guinards

Voie protégée : rue des Arloings

Article 2: La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Madame la Commissaire de Police de Vichy, Monsieur le Garde-Champêtre, ou toutes personnes habilitées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Creuzier-le-Vieux, le 24 décembre 2012
Le Maire,
Jean-Claude TULOUP